

15. QUESTIONS DIVERSES

✚ Réponse aux questions des élus « Auxonne Territoire d'Avenir » :

Affaire PACOT : Cette affaire relève du Centre de Gestion. Monsieur PACOT est actuellement en disponibilité. Il a travaillé pour une collectivité pendant 2 mois et il a repris son activité de restauration.

Madame Dominique ARBELTIER : « Vous dites actuellement... c'est-à-dire depuis quand ? »

Monsieur Jacques COMBEPINE : « Depuis le 1^{er} novembre. »

Affaire RAFFIN : « Nous attendons la réponse. Sinon nous adapterons la sanction. Si ce n'est pas vendredi -samedi -dimanche, ce sera mardi-mercredi-jeudi. Quel que soit le résultat la sanction existera.»

Affaire ROCHE : « Je l'ai évoquée. »

Affaire "Ensemble Autrement" : Le tribunal a annulé la délibération. Il n'y a pas eu d'appel. Il n'y a pas de problème d'utilisation. Il reste à établir une convention avec l'association en question. Le bail emphytéotique tel qu'il était inscrit n'a pas convenu au tribunal, il ne nous a pas semblé utile d'interjeter appel, et après discussion avec notre avocat, une simple convention suffit.

✚ Réponses aux questions des élus « Une Dynamique pour Auxonne »

21

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015

Monsieur Jacques-François COIQUIL : « Si vous ne répondez pas ce n'est pas gênant vu que ce sont des questions écrites qui nécessitent une réponse écrite. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous répondre oralement, ensuite ce sera inscrit sur le compte-rendu qui va être rédigé, donc il n'y aura pas de problème. »

Monsieur Jacques-François COIQUIL : « Ce n'est pas gênant puisque vous avez jusqu'au 20 pour me répondre. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas grave, je vais quand même vous répondre tout de suite. Pourquoi trainerait-on, pourquoi attendre le 20 ? Le personnel a autre chose à faire, comme ça il feront d'une pierre deux coups. »

Monsieur Jacques-François COIQUIL : « Il faut respecter le règlement intérieur monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Je peux attendre... Mais si j'ai droit jusqu'au 20, il ne m'est pas interdit de répondre le 16. »

Ancienne maison dite du Colonel :

Ça a été évoqué l'autre fois. Pas de changement par rapport à ce qui a été dit. Je vais dire néanmoins ma satisfaction, non pas qu'il n'y ait pas de médecins dans cette maison, mais qu'il y en ait qui viennent sur AUXONNE. Effectivement on peut regretter le départ d'un ophtalmo, mais les médecins viennent à AUXONNE.... Que ce soit à tel ou tel endroit, l'essentiel est qu'ils soient dans notre ville. Nous avons le remplaçant d'un médecin, un autre qu'on a maintenu, et il n'est pas impossible qu'un troisième arrive. Nous avons eu un contact mais il ne viendrait pas dans la maison dite du colonel. Ce n'est pas une catastrophe. Si personne n'occupe cette maison, on la mettra en vente ou on trouvera une autre utilisation. Il faut bien que je joue au Monopoly et que je gagne de temps en temps. Voilà là il n'y a aucun problème mais j'y avais déjà répondu l'autre jour.